AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-8-69955004

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

Tél. 88-30-34 88-06-15 Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE) VIENNE - DEUX-SEVRES

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

25 F.

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant : L. BOUYX

BULLETIN n° 107 d'AOUT 1969 -

RESULTATS DU CONCOURS DE DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU DE LA VIGNE

Les personnes dont les noms suivent recevront les primes qui leur ont été attribuées :

MAINE-et-LOIRE

M. TERRIEN Marcel, viticulteur - BOUZILLE.
M. GRASSET Pierre, " le Coteau Saint-Nicolas " - SAINT-FLORENT-le-VIEIL.

LOIRE-ATLANTIQUE

M. BAUVINEAU Paul, " Simplerie " - GORGES.
M. BRETONNIERE Georges, " le Petit Clos " - CHATEAU-THEBAUD.

RESULTATS DU CONCOURS DE DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU DE POMME DE TERRE

Les personnes dont les noms suivent recevront les primes qui leur ont été attribuées :

MAINE-et-LOIRE

M. DOUAUD Pierre, " les Noëls " " SAINTE-GEMMES-s/LOIRE.

MAYENNE

M. PERRIER Georges, " Saint-Georges " - VILLAINES-la-JUHEL.

SARTHE

M. LEFEVRE Louis fils, " le Petit Pin " - MONT-SAINT-JEAN.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE des POIRES et des POMMES - Le deuxième vol est commencé dans certaines régions et les conditions climatiques demeurent très favorables à l'activité du carpocapse. En conséquence :

- dans les vergers des départements de Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres, sauf la région de la Gâtine, du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, où le traitement conseillé dans la note du 17 juillet n'a pas été renouvelé à la suite de pluies importantes, conformément à la note du 30 juillet, il y a lieu d'effectuer une nouvelle application dans les tout premiers jours de la semaine du 11 au 17 août.
- dans les vergers de ces mêmes départements et régions où un traitement a été exécuté récemment, conformément à la note du 30 juillet, ce traitement pourra être repoussé aux

.../...

VENDEE - VIENNE .... P 37
MAYENNE - SARTHE .... P 36
LOIRE-ATLANTIQUE .... P 40
DEUX-SEVRES - MAINE-&-LOIRE P 39

derniers jours de la semaine du 11 au 17 août.

Dans ces régions, où l'activité du carpocapse est actuellement très forte, tout traitement éliminé par les pluies doit être immédiatement renouvelé sans attendre un avis de la Station.

- Dans les vergers du Nord des départements de la Sarthe et de la Mayenne et dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, le 2éme vol n'est pas commencé et il n'y a pas lieu d'intervenir pour le moment. Attendre des informations de la Station.

Respecter scrupuleusement la législation en vigueur concernant le délai d'emploi des insecticides avant la récolte (voir bulletin n° 101 de février 1969).

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Dans les vergers où des taches existent, on pourra ajouter un produit anti-tavelure à la bouillie anti-carpocapse.

INFORMATIONS

ARAIGNEE JAUNE - Surveiller l'activité de ce parasite qui rencontre des conditions favorables à son développement et intervenir si sa présence a été décelée.

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU - Les conditions climatiques sont extrêmement défavorables à cette maladie. Toutefois, pour assurer une bonne maturité du bois et la conservation du feuillage, un traitement pourra être exécuté dans la semaine du 11 au 17 août.

Dans le vignoble du Haut-Poitou (Neuville-de-Poitou), le mildiou est également peu virulent. Toutefois, un traitement devra être exécuté dans les derniers jours de la semaine du 11 au 17 août.

BLACK-ROT - Dans le vignoble du Haut-Poitou, les conditions climatiques actuelles sont défavorables à cette affection. Toutefois, l'activité du Black-rot pourrait reprendre si des pluies survenaient. Un soin particulier devra donc être apporté à l'exécution du traitement dirigé contre le mildiou, qui sera actif contre le Black-rot.

VERS de la GRAPPE - Le deuxième vol s'est prolongé et se poursuit encore dans certains vignobles. Il n'y a cependant pas lieu d'effectuer une nouvelle application partout où le traitement conseillé dans la note du 25 juillet a été exécuté, son efficacité étant suffisnnte.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :	Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
J. DIXMERAS.	R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 7 AOUT 1969.